APSAH

Pôle Formation / Insertion

Association pour la
Promotion
Sociale des
Aveugles et autres
Handicapés

Établissement et Service de Préorientation & Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle

Accompagnement médico-psycho-social et professionnel

Parcours d'orientation, de formation et d'insertion

Christelle ROUFFIGNAC,

Directrice du Pôle Formation/Insertion de l'APSAH,

évoque les structures dont elle assure la direction :

les Établissements et Services de Préorientation et de Réadaptation Professionnelle.

Le développement des activités de l'APSAH en direction des adultes reconnus travailleurs handicapés a abouti à l'ouverture, le 1er décembre 1969, des établissements et services sur le site d'Aixe-sur-Vienne.

Un décret récent (2 octobre 2020), vient préciser les missions et les conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux de préorientation et de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées ou en risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions.

Les projets d'établissement valorisent l'autodétermination des stagiaires et le respect de leurs droits en qualité d'usagers dans leur parcours de réinsertion professionnelle.

Les personnels des établissements contribuent, quel que soit leur domaine d'intervention, à l'accompagnement des stagiaires dans une logique de parcours individualisé s'appuyant notamment sur différents partenaires.

L'Établissement et Service de PréOrientation (ESPO)

L'ESPO de l'APSAH accueille des personnes en situation de handicap orientées par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour la réalisation d'évaluations pluridisciplinaires et la définition d'un projet socioprofessionnel.

L'ESPO est un établissement médico-social acteur de l'orientation professionnelle des travailleurs handicapés. L'accompagnement est adapté à chaque usager et permet d'élaborer un projet professionnel prenant en compte :

- les restrictions médicales liées à son handicap,
- ses centres d'intérêt,
- son niveau d'apprentissage et ses potentiels d'évolution,
- les opportunités professionnelles,
- ses contraintes personnelles, familiales.

Agrément

L'ESPO de l'APSAH est un établissement médicosocial, à vocation régionale, régi par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 312-1) et par le Code du travail (art. R 5213-1 et suivants). Il est agréé pour 15 places par session.

Conditions d'admission

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et la notification d'orientation vers l'établissement et service : elles sont délivrées par la MDPH du domicile.

La prise en charge d'un organisme de couverture sociale : l'admission est également conditionnée par la prise en charge de l'organisme d'assurance maladie dont dépend la personne en situation de handicap.

La rémunération : durant le séjour du stagiaire au sein de l'ESPO, la prise en charge de sa rémunération est assurée par le Conseil régional, et est calculée en fonction de sa situation antérieure.

L'hébergement : l'établissement dispose d'un hébergement mutualisé avec l'établissement et service de réadaptation professionnelle d'une capacité de 80 places, qui permet un accueil en internat ou en semi-internat.

Missions

Accompagner les travailleurs, quel que soit leur statut et leur profession, ou les personnes en recherche d'emploi, à partir de l'âge de seize ans et quel que soit leur handicap, et reconnus handicapés ou en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions et qui ont un besoin d'accompagnement médico-psycho-social et professionnel.

Informer les personnes handicapées ou les professionnels sur les prestations de préorientation et de réadaptation professionnelle ;

Informer et sensibiliser les organismes de formation sur les spécificités de la formation des personnes handicapées ;

Réaliser des évaluations préliminaires médico-psycho-sociales ou à caractère professionnel de courte durée, sur demande d'une maison départementale des personnes handicapées ou sur demande, selon des modalités précisées par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées, de toute personne morale ou physique, y compris un employeur public ou privé, afin de déterminer si la personne handicapée peut bénéficier de prestations de préorientation professionnelle ;

Procéder sur demande d'un employeur public ou privé à des évaluations professionnelles concernant des agents publics ou des salariés exposés à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions, selon des modalités précisées par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées ;

Apporter leur concours aux équipes pluridisciplinaires mentionnées à l'article L. 146-8 qui en font la demande, notamment dans le cadre de conventions passées avec les maisons départementales des personnes handicapées de leur territoire d'implantation et des territoires limitrophes, dont le modèle est fixé par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées.

Missions spécifiques / Durée

Identifier et évaluer les potentialités et les difficultés de la personne susceptibles de constituer un levier ou un frein à l'exercice d'une activité professionnelle ;

Aider la personne à élaborer son projet socio-professionnel en cohérence avec son projet de vie et à le valider par des mises en situation de travail caractéristiques de différentes catégories de métiers ;

Accompagner la personne dans la mise en œuvre effective de son projet professionnel, y compris le cas échéant en emploi accompagné.

Une durée maximale totale de quatorze semaines sur une période de vingt-quatre mois. Des dérogations à cette limite maximale peuvent être accordées, par décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, aux personnes dont le handicap, l'état de santé ou la situation sociale nécessitent un ou des aménagements du bénéfice des prestations d'accompagnement ou à sa suspension temporaire, selon des modalités précisées par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées.

Les Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP)

Les ESRP de l'APSAH sont des structures d'insertion par la formation où l'accompagnement des personnes en situation de handicap est organisé de manière individuelle dans le respect du projet personnel et en prenant en considération les questions médicales, psychologiques et sociales.

L'action des ESRP s'inscrit dans le cadre de la politique de l'emploi des personnes en situation de handicap ; chaque personne handicapée bénéficiant du droit à la compensation de son handicap, une formation qualifiante et un accompagnement médico-social adaptés leur garantissent les meilleures chances d'insertion professionnelle.

Agrément

Les ESRP de l'APSAH sont des établissements médico-sociaux régis par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 312-1) et par le Code du travail (art. R 5213-9 et suivants).

L'ESRP d'Aixe-sur-Vienne est agréé pour 160 places.

L'ESRP-IFMK de Limoges est agréé pour 65 places.

Conditions d'admission

Le recrutement, au niveau national, s'adresse à tout type de handicap et notamment le handicap sensoriel.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et la notification d'orientation vers l'établissement et service : elles sont délivrées par la maison départementale pour la personne handicapée (MDPH) du domicile.

La rémunération : durant le stage, la prise en charge de sa rémunération est assurée par le Conseil régional, et est calculée en fonction de sa situation antérieure.

L'hébergement : l'ESRP d'Aixe-sur-Vienne dispose d'une capacité d'hébergement de 80 places qui permet un accueil en internat ou en semi-internat. Pour l'ESRP-IFMK, un hébergement est proposé en partenariat avec le CROUS.

Les journées d'information : des visites sont proposées aux futurs stagiaires et étudiants sur simple demande auprès des établissements.

Missions

Accompagner les travailleurs quel que soit leur statut et leur profession, ou les personnes en recherche d'emploi, à partir de l'âge de seize ans et quel que soit leur handicap, et reconnus handicapés ou en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions et qui ont un besoin d'accompagnement médico-psycho-social et professionnel, dont l'accès ou le retour à l'emploi nécessite une formation et un accompagnement médico-psycho-social et professionnel adaptés à leur situation de handicap.

Contribuer à la détermination et à la réalisation du projet professionnel des personnes handicapées au moyen d'actions de formation préparatoires, certifiantes, qualifiantes ou diplômantes et des accompagnements médico-psycho-sociaux et à caractère professionnel vers et dans l'emploi, en organisant et mettant en œuvre tout ou partie des prestations correspondant aux missions suivantes :

« 1° Informer les personnes handicapées et les professionnels sur les prestations de réadaptation professionnelle ;

« 2° Informer et sensibiliser les organismes de formation sur les spécificités de la formation des personnes handicapées ;

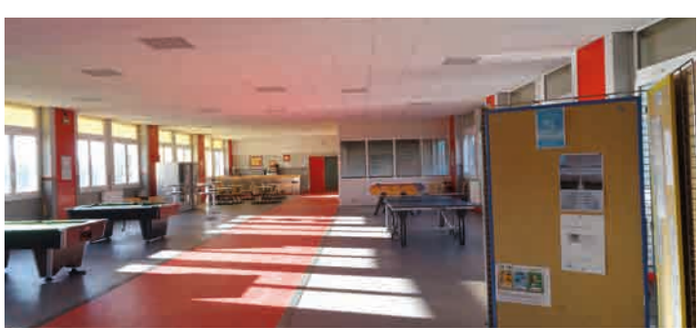

Missions

« 3° Réaliser des évaluations préliminaires médico-psycho-sociales et à caractère professionnel de courte durée, sur demande, selon des modalités précisées par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées, d'une maison départementale des personnes handicapées ou de toute personne morale ou physique, y compris d'un employeur public ou privé, afin de déterminer si la personne peut bénéficier de prestations de réadaptation professionnelle ;

« 4° Procéder sur demande d'un employeur public ou privé à des évaluations professionnelles concernant des agents publics ou des salariés exposés à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions, selon des modalités précisées par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées ;

« 5° Apporter leur concours aux équipes pluridisciplinaires mentionnées à l'article L. 146-8 qui en font la demande, notamment dans le cadre de conventions passées avec les maisons départementales des personnes handicapées de leur territoire d'implantation et des territoires limitrophes, dont le modèle est fixé par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées ;

« 6° Assurer des prestations d'accompagnement médico-psycho-social et de formation pour des travailleurs handicapés en contrats de formation en alternance ;

« 7° Assurer des prestations d'accompagnement médico-psycho-social et de formation pour des personnes accueillies par les établissements et services du 2° du I de l'article L. 312-1 ;

« 8° Assurer des prestations d'accompagnement médico-psycho-social et de formation pour des travailleurs handicapés accueillis en établissements ou services d'aide par le travail mentionnés au a du 5° du I de l'article L. 312-1, notamment pour la mise en œuvre d'un projet professionnel d'insertion en milieu ordinaire de travail.

Missions spécifiques / Durée

Accompagner les personnes handicapées en vue de la validation de leur projet professionnel et de les préparer à accéder à une formation ou à un emploi, notamment par des actions de consolidation des savoirs de base spécifiques à la formation certifiante, qualifiante ou diplômante envisagée, ou à acquérir les prérequis professionnels correspondant à l'emploi ou l'activité recherchée ;

Assurer des formations permettant aux intéressés l'acquisition de tout ou partie d'une qualification professionnelle ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle ;

Mettre en œuvre des accompagnements pédagogiques et médico-psycho-sociaux adaptées aux besoins de chaque personne ;

Accompagner les personnes vers et dans l'emploi par un soutien adapté de nature à favoriser l'accès ou le maintien en emploi, y compris le cas échéant en emploi accompagné.

La durée est variable selon les formations :

- de 6 mois à 6 ans,
- à temps plein ou à temps partiel
- au rythme de la personne.

Équipes médico-psycho-socio-pédagogique

Les équipes médico-psycho-socio-pédagogiques :

Médecin généraliste, médecin psychiatre, ergothérapeute, psychologue, professionnels formés à la langue des signes française, instucteur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles, assistant social, chargés d'insertion, professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation, formateurs, éducateurs spécialisé...

D'autres professionnels peuvent intervenir sur des accompagnements spécifiques.

SOMMAIRE

Dispositifs

- Préorientation page 1
- Dispositifs préparatoires page 3
- Plateau autonomie pour déficients visuels page 5
- Plateforme surdité page 6

Formations

- Employé(e) administratif(ve) et d'accueil page 7
- Secrétaire assistant(e) page 8
- Secrétaire comptable page 9
- AGOrA page 10
- Gestionnaire de paie page 11
- Agent magasinier page 13
- Ouvrier(ère) de production horticole page 14
- Installateur(trice) dépanneur(se) en informatique page 15
- Auxiliaire en prothèse dentaire page 16
- Masseur-Kinésithérapeute page 17

Accompagnement et accueil

- Service socio-éducatif page 18
- Service accompagnement page 19
- Internat page 20

Infos

- APSAH ✚ page 21
- Offre de formation de la réadaptation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine page 22

Préorientation

Effectifs : 15 stagiaires max. par stage

Un stage de préorientation est plus qu'une simple période d'élaboration de projet. Il a pour finalité de redonner confiance au stagiaire en l'associant à chacune des démarches le concernant. De ce point de vue, la qualité du climat qui préside à cette démarche est déterminante dans la mesure où elle modifie positivement les aspects profonds de la motivation : l'estime de soi, la solidarité, la relation avec l'environnement.

La réalisation du projet n'est pas une fin en soi. C'est en fait une étape qui permet à une personne de se structurer autour d'un projet à réaliser. Le travail sur l'émergence du projet permet de se mobiliser et de mobiliser son environnement. Ce travail permet l'appropriation du projet final d'insertion professionnelle et donne à la personne la possibilité de tester ses capacités et d'acquérir de nouvelles connaissances

+ Dispositif accessible aux publics déficients auditifs et déficients visuels.

CONTACT : espo@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84
06 85 07 88 82

Dispositif

Le dispositif comporte trois phases :

- Phase 1

Exploration – prise en compte de chaque stagiaire dans sa globalité et adaptation à chaque individu.

- Phase 2

Investigation – détermination d'une ou plusieurs hypothèses d'orientation, recherche et information sur le ou les projets envisagés et sur les diverses structures.

- Phase 3

Vérification (stages en entreprise / immersions) – positionnement sur un projet.

Public

Le dispositif est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

Durée du dispositif

La durée du stage de préorientation est de 14 semaines maximum.

Les périodes d'entrée sont : septembre, novembre, février et avril.

Préorientation (suite)

Pré-accueil

Un pré-accueil du futur stagiaire, réalisé suite à la réception de la notification de la MDPH, permet :

- de lui **présenter l'établissement** (internat le cas échéant) et le dispositif préorientation,
- d'**évaluer ses besoins** au niveau des outils de compensation du handicap
- d'**exposer les possibilités de rémunération du stage** (rémunération publique du Conseil régional) et de **valider avec lui l'option choisie**.

Encadrement

Le stage de préorientation est encadré par une équipe médico-psycho-sociale composée des professionnels suivants : fformateur, chargé d'insertion, assistant social, psychologue, ergothérapeute, médecin et psychiatre.

L'équipe est assistée pour le champ du handicap sensoriel par une interprète en langue des signes française, une AVJiste, un instructeur en locomotion, une orthoptiste et un ophtalmologiste.

Dispositif

Le dispositif repose sur des évaluations pluridisciplinaires :

- La prise en compte des capacités et des compétences

Pour ce faire, un bilan est élaboré afin d'identifier ses acquis scolaires (compétences clefs), ses capacités manuelles et ses compétences professionnelles mobilisables (le cas échéant transférables).

Ces différentes évaluations ont pour objectif d'apprécier les critères d'employabilité (motivation, assiduité, intégration, mobilité, travail en équipe….).

- La détermination du profil cognitif

Le bilan psychologique vise à déterminer le profil cognitif de la personne en vue d'une orientation professionnelle la mieux adaptée. L'évaluation consiste donc à décrire certaines capacités spécifiques. Sont évaluées les capacités de raisonnement logique, d'analyse, de synthèse, de déduction, d'exploration visuelle et de mémorisation.

- Le bilan ergothérapeutique

Un bilan en ergothérapie, adapté selon les pathologies présentées, comprend : un bilan trophique et cutané, un bilan articulaire et musculaire , un bilan de préhension, un bilan de coordination, un bilan praxique, un bilan sensitif, un bilan des actes de la vie quotidienne, ...

Dipositifs préparatoires

Effectifs : 30 stagiaires

L'ESRP de l'APSAH a la particularité de proposer plusieurs types de dispositifs préparatoires reposant sur une base commune : l'acquisition des connaissances et compétences professionnelles (référentiel CLÉA).

Préparatoire avec orientation prédéfinie

- confirmer un projet de formation professionnelle qui a été validé et notifié par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Préparatoire intégrée pour la formation IDI

- remobiliser les méthodes d'apprentissage tout en s'inscrivant dans une formation professionnelle validée par la MDPH.

Préparatoire généraliste

Un parcours qui consiste à :

- **remobiliser les potentiels d'apprentissage (identifier ses propres méthodes d'apprentissage),**
- **identifier et développer des compétences clés,**
- **développer l'autonomie dans les apprentissages,**
- **travailler un projet socioprofessionnel.**

Dispositif

Il s'appuie sur les 7 domaines suivants :

- La communication en français.
- L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique.
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique.
- L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe.
- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel.
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie.
- La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

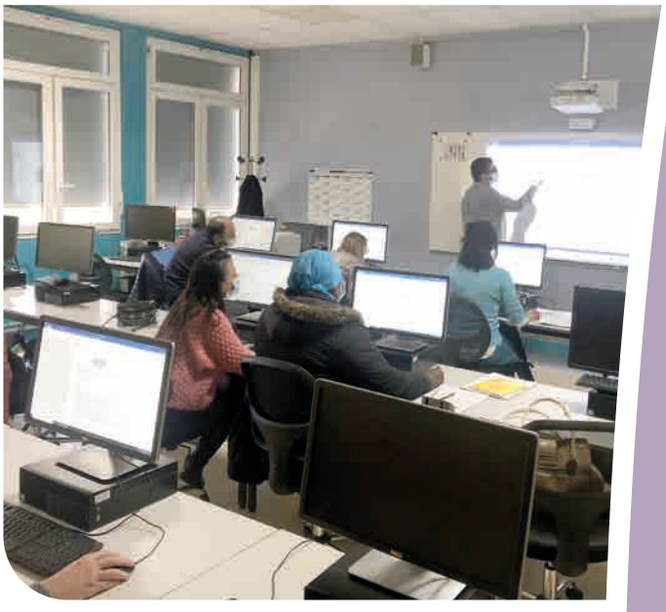

L'individualisation du parcours :

- des méthodes d'apprentissage axées sur l'apprenant adulte en prenant en compte ses besoins propres,
- des objectifs négociés et négociables entre l'apprenant et l'équipe pluridisciplinaire.

Des outils complémentaires :

périodes de stages en entreprise, immersion, enquêtes métiers, équipe pluridisciplinaire, partenariats externes.

Public

Le dispositif est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

Durée du dispositif

La durée du stage de préparatoire est de 22 semaines.

Les dates d'entrées sont : septembre et février.

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Chargée d'insertion :

Catherine GROTTI - cgrotti@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84
06 85 07 88 82

Dispositifs préparatoires

Préparatoire renforcée

La préparatoire renforcée est adaptable en fonction des besoins des personnes.

Elle propose, sur la base de la préparatoire généraliste :

- Evaluation, bilan neuropsychologique,
- Médiation des apprentissages,
- Redynamisation cognitive,
- Ateliers de raisonnement logique (ARL),
- Français langue étrangère (FLE),
- Adaptation de contenus et outils de compensation.

Accompagnement spécifique

Formateurs formés aux ARL, FLE, orthopédagogie, DYS, neurosciences.

Psychologue spécialisée en neuro-psychologie.

Orthophoniste.

Public

Le dispositif s'adresse aux personnes dont la langue maternelle n'est pas le français, en situation d'illettrisme, souffrant de troubles des apprentissages ou DYS.

Préparatoire scientifique : DAEU *

**Dispositif porté par l'ESRP-IFMK de l'APSAH, proposé en collaboration avec l'université de Limoges.*

Accéder aux études supérieures

Le diplôme d'accès aux études universitaires (décret et arrêté 3 août 1994) est un véritable diplôme de la seconde chance. Il redonne confiance en soi et permet notamment l'accès à toute formation universitaire, la préparation de concours de la fonction publique, à l'entrée dans des écoles ou des organismes de la formation professionnelle.

Le DAEU option B (scientifique) est une occasion unique d'acquérir ou de renforcer les connaissances de base dans certaines matières fondamentales : français, mathématiques, physique, chimie, biologie, sciences de la nature et de la vie.

La réussite au DAEU - B permet l'accès aux études supérieures dans les domaines suivants : mathématiques, informatique, biologie, chimie, sciences de la terre, de l'environnement et de l'univers, physique, mécanique, géographie, aménagement du territoire, activités physiques et sportives, professions médicales et paramédicales, certains concours de niveau B.

*Ce dispositif préprare également au diplôme universitaire **PRADETUS** (préparation à l'accès aux études universitaires).*

Prise en compte du handicap

- Quel que soit le handicap une équipe pluridisciplinaire à l'écoute des stagiaires.
- Des parcours aménagés et adaptés en fonction des besoins.
- Des séances personnalisées.

Modalités de formation

- 10 mois de septembre à juin sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- Rémunération « stagiaire de la formation professionnelle » par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Lieux de formation / information

CONTACTS :

ESRP-IFKM de l'APSAH
6 allée de la Cornue - 87000 LIMOGES
mbidaud@apsah.asso.fr - 05 55 33 10 10

Université de Limoges - Direction de la Formation Continue
88 rue du Pont Saint-Martial - 87000 LIMOGES
05 87 50 68 50

Plateau Autonomie pour Déficients Visuels

Effectifs : 5 à 10 stagiaires

Le plateau autonomie pour déficients visuels s'adresse à des personnes reconnues travailleurs handicapés et inscrites dans une démarche active d'accès, de retour ou de maintien dans l'emploi, ayant besoin d'accéder à une autonomie sociale, formative et professionnelle.

Le PADV a pour objectif de permettre à la personne accueillie :

- d'accéder à une autonomie dans :
  - sa vie sociale,
  - sa formation,
  - le monde du travail,
- de retrouver confiance en elle,
- de construire son projet.

Dispositif

Un dispositif de formation autour de 3 axes :

- **Projet de vie**
  - gagner en autonomie et initiative,
  - être dans une dynamique de socialisation,
  - optimiser l'utilisation des sens compensatoires,
  - avoir des clés pour la perception de l'environnement.
- **Projet de formation**
  - acquérir des outils de compensation (informatique adapté, apprentissage ou renforcement du braille),
  - bénéficier d'une remise à niveau en français (lecture et écrit),
  - bénéficier d'une remise à niveau en mathématiques et en sciences.
- **Projet professionnel**
  - construire un projet professionnel,
  - comprendre l'environnement de l'insertion professionnelle,
  - connaître les techniques de recherche d'emploi (TRE),
  - être capable d'avoir un comportement professionnel adapté,
  - prendre conscience de sa responsabilité dans la vie professionnelle.

Public

Le dispositif est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

Durée du dispositif

La durée de la prise en charge est de 44 semaines soit 1 496 heures.

La date d'entrée est : septembre.

✚ En début de dispositif :

un bilan de rééducation - évaluation et orientation réalisé par des professionnels

Accompagnement spécifique

Outre l'accompagnement médico-psycho-socio -éducatif commun à toutes les sections, les stagiaires du PADV bénéficient de l'intervention de professionnels spécifiques :

- Ophtalmologiste
- Orthoptiste
- Instructeur en locomotion
- Rééducateur en autonomie de vie journalière
- Assistant social
- Formateurs braille intégral, abrégé et scientifique
- Formateur en informatique adapté

Le plateau autonomie déficients visuels s'organise autour de la mutualisation des différents professionnels intervenant actuellement à la fois sur l'ESRP d'Aixe-sur-Vienne et l'ESRP-Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) de l'APSAH, à Limoges.

CONTACT :

AVJiste:
Emilie REIX - ereix@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Plateforme surdité

Effectifs : 4 à 10 stagiaires

La plateforme surdité de l'APSAH a pour objectif principal d'amener les stagiaires sourds à trouver des outils indispensables à l'amélioration de leur autonomie dans leur vie sociale, formative et professionnelle. Ces outils leur permettront de recouvrer confiance en eux et de (re)devenir acteur de leur parcours.

La plateforme surdité est un dispositif tremplin vers une formation qualifiante ou directement vers l'emploi.

Elle a pour mission de :

- Favoriser des échanges efficaces entre Sourds et Entendants,
- Permettre à la personne :
  - ➥ d'accéder à une autonomie dans sa vie sociale, sa formation, le monde du travail,
  - ➥ de retrouver confiance en elle,
  - ➥ de construire son projet.

Dispositif

Projet de vie

- Accéder aux informations sociales,
- Identifier les différents organismes,
- Appliquer une démarche de résolution de problème,
- Comprendre les comportements des entendants,
- Être dans une dynamique de citoyenneté et de socialisation,
- Développer son esprit critique,
- Gagner en autonomie et en initiative.

CONTACT :

Référente surdité :
Anne-Claire MONNIER - acmonnier@apsah.asso.fr
06 70 82 44 03

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Projet de formation

- Renforcement de la LSF,
- Remise à niveau en français (lecture et écrit),
- Remise à niveau en mathématiques,
- Développement des connaissances sociales et environnementales.

Projet professionnel

- Définir ou confirmer un projet professionnel,
- Comprendre l'environnement de l'insertion professionnelle,
- Connaître les techniques de recherche d'emploi,
- Acquérir un comportement professionnel adapté,
- Prendre conscience de sa responsabilité dans la vie professionnelle.

✚ Des modules optionnels

- Initiation au code de la route,
- Préparation au passeport de compétences informatique européen (PCIE).

Accompagnement spécifique

Référente surdité, formateurs bilingues, formateurs sourds, interprète LSF/Français.

Ils (elles) favorisent des échanges efficaces entre sourds et entendants et accompagnent vers une autonomie dans la vie sociale, la formation et dans le monde du travail. Ils (elles) aident le stagiaire à construire son projet.

Public

Les sourds ou malentendants :

- dont le mode de communication privilégié est la langue des signes (française ou étrangère),
- reconnus travailleurs handicapés,
- inscrits dans une démarche active d'accès, de retour ou de maintien dans l'emploi, ayant besoin d'accéder à une autonomie sociale, formative et professionnelle,
- demandeurs d'emploi ou salariés ayant une notification d'orientation MDPH.

Durée du parcours

La durée de la prise en charge est de 44 semaines maximum (soit 1496 h).

Code ROME
M1602

Employé(e) administratif(ve) et d'accueil

Effectifs : 16 stagiaires

Le métier d'employé administratif et d'accueil s'exerce de manière sédentaire, au sein d'un service ou à un poste d'accueil. Il nécessite une utilisation fréquente des outils bureautiques et de communication, ainsi que de progiciels professionnels qui évoluent régulièrement.

+ Formation accessible aux publics déficients visuels.

Formation

La formation comporte deux modules :

- Réaliser des travaux administratifs courants au sein d'une structure :
  - compléter et mettre en forme des écrits professionnels courants,
  - saisir, actualiser et contrôler des données liées à son activité,
  - gérer la disponibilité des équipements et suivre les stocks de consommables,
  - reproduire, numériser et classer des informations pour le partage et la conservation.
- Assurer l'accueil au sein d'une structure :
  - recevoir, orienter, renseigner le visiteur à l'accueil,
  - traiter les appels téléphoniques, prendre des messages, tenir à jour les agendas,
  - rechercher et transmettre des informations à partir d'une demande,
  - traiter le courrier entrant et sortant.

Apprentissages complémentaires : écrits professionnels, anglais, prévention sécurité environnement, gestion commerciale et comptable.

Validation

Formation validée par :

- Titre professionnel Employé(e) administratif(tive) et d'accueil - niveau 3 - homologué par le ministère du Travail.

Possibilité d'obtenir par validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre Employé(e) administratif(tive) et d'accueil

Public

La formation est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

Moyens techniques mis à disposition

- Un atelier technique.
- Un centre de ressources (internet, documentation).
- Du matériel informatique équipé d'outils adaptés aux besoins des déficients visuels (synthèse vocale, logiciel d'agrandissement, plage braille …).

Durée de la formation

La durée de la formation est de 40 semaines :

- 805 heures d'enseignement technique,
- 350 heures d'enseignement général,
- 245 heures d'application en entreprise.

La date d'entrée est septembre.

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Secrétaire assistant(e)

Code ROME
M1607

Effectifs : 8 stagiaires

Le (la) secrétaire assistant(e) intervient en appui administratif et logistique auprès d'un responsable hiérarchique ou d'une équipe. Il (elle) assure la coordination et l'organisation de l'information au sein de son service ou de sa structure.

Il (elle) facilite le travail de sa hiérarchie en prenant en charge la préparation des dossiers, la conception, la présentation et la diffusion de documents tels que courriers, rapports, tableaux ou graphiques.

Il (elle) assiste l'équipe en gérant l'accueil des visiteurs et les appels téléphoniques, en assurant la prise de rendez-vous et la tenue des agendas ainsi qu'en organisant les réunions et les déplacements.

La profession nécessite facilité d'adaptation, facilité dans l'expression écrite et orale, bonne présentation, sens du relationnel et autonomie.

Formation

Contenu professionnel de la formation :

- Activité type 1 : assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités.
- Activité type 2 : traiter les opérations administratives liées à la gestion commerciale et aux ressources humaines.

Parcours personnalisé : possibilité d'intégrer plus régulièrement le milieu professionnel ou de se perfectionner dans des matières d'enseignement général (français, mathématiques).

Les matières d'enseignement général : français, mathématiques, histoire-géographie, anglais, prévention sécurité environnement, économie et droit, éducation civique, éducation artistique.

Validation

Formation validée par :

- Titre professionnel Secrétaire Assistant(e) - niveau 4 - homologué par le ministère du Travail.

Possibilité d'obtenir, par validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre de Secrétaire assistant(e)

Public

La formation est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

Durée de la formation

La durée pour la formation est de 12 mois dont 9 semaines de stage en entreprise.

La date d'entrée est février.

+ Formation accessible aux publics déficients auditifs.

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Code ROME
M1608

Secrétaire comptable

Effectifs : 15 stagiaires

La profession de secrétaire comptable est à la jonction des métiers de secrétaire et de comptable. Il se caractérise par une combinaison d'activités relevant de ces deux domaines au sein du même emploi.

Le (la) secrétaire comptable exerce des activités d'assistanat administratif et logistique auprès d'un responsable hiérarchique, souvent le chef d'entreprise, ou d'une équipe. Il (elle) effectue le suivi administratif des fonctions commerciales et ressources humaines.

Sur le champ de la comptabilité et de la paie, il (elle) contrôle et comptabilise les documents commerciaux, sociaux et fiscaux (TVA) de l'entreprise et réalise les paies et les déclarations sociales courantes.

Le métier nécessite facilité d'adaptation, rigueur et organisation, facilité dans l'expression écrite et orale, bonne présentation, sens du relationnel et autonomie.

Formation

Contenu professionnel de la formation :

- Activité type 1 : Assurer les travaux administratifs de secrétariat au quotidien
- Activité type 2 : Assurer les opérations comptables au quotidien.
- Activité type 3 : Préparer les opérations comptables périodiques.

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Validation

Formation validée par :

- Ttitre professionnel Secrétaire comptable-niveau 4 - homologué par le ministère du Travail.

Possibilité d'obtenir par validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre Secrétaire comptable.

Public

La formation est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

Durée de la formation

La durée pour la formation est de 12 mois dont 9 semaines de stage en entreprise.

La date d'entrée est février.

AGOrA

Code ROME
M1607

Effectifs : 15 stagiaires

Les métiers de l'assistance à la gestion s'exercent en appui à un dirigeant, un cadre, une équipe de petite ou grande structure, en entreprise, collectivité, association…

Le professionnel assure des missions d'interface, de coordination et d'organisation dans le domaine administratif. Polyvalent et réactif, il oeuvre dans un contexte d'évolution, de digitalisation et de restructuration des organisations.

Formation

La formation suit un référentiel découpé en trois pôles :

- Pôle 1 : gestion des relations avec les clients, les usagers et les adhérents.
- Pôle 2 : organisation et suivi de l'activité de production (de biens ou de services).
- Pôle 3 : administration du personnel.

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr
Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Validation

Formation validée par :

- Baccalauréat professionnel Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (AGOrA).

Possibilité d'obtenir par validation des acquis de l'expérience (VAE) le Bac Pro AGOrA.

Public

La formation est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

Durée de la formation

La durée pour la formation est de 20 mois, avec au minimum 16 semaines de stage en entreprise.

La date d'entrée est septembre.

Code ROME
M1203
M 1501

Gestionnaire de paie

Effectifs : 8 stagiaires

Le gestionnaire de paie réalise en toute autonomie des travaux conformes aux réglementations, en s'assurant de la fiabilité des informations et en respectant les délais.

Il met en œuvre une succession d'évènements périodiques tels que :

- veille juridique,
- organisation du traitement de l'information,
- traitement de l'information relative à la paie,
- traitement de l'information relative aux déclarations,
- traitement de l'information relative aux évènements sociaux.

Le métier de gestionnaire de paie requiert des qualités relationnelles et de communication.

Les lieux d'exercice et les circonstances habituelles de travail du gestionnaire de paie sont les grandes entreprises, les PME et PMI, les cabinets comptables et les prestataires de service.

La profession s'exerce le plus souvent en position assise (bureau) avec utilisation intensive de l'outil informatique et des moyens de communication (téléphone, fax ,..).

Dans les cabinets comptables, les déplacements à l'extérieur sont fréquents.

Formation

Le contenu qualifiant de gestionnaire de paie s'articule autour de deux activités principales :

- Activité type 1 : assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise.
- Activité type 2 : assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse.

Apprentissages complémentaires : outils numériques et bureautique, communication interpersonnelle, environnement social et de l'entreprise.

Validation

Formation validée par :

- Titre professionnel Gestionnaire de paie - niveau 5 (BTS, Bac + 2) - homologué par le ministère du Travail.

Possibilité d'obtenir par validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre Gestionnaire de paie.

Public

La formation est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

Tout type de handicap avec prérequis. Une préparatoire en amont est possible suite à un positionnement des candidats.

Durée de la formation

La durée pour la formation est de 12 mois : 1 036 heures de formation théorique et 560 heures de stage en entreprise.

La date d'entrée est septembre.

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Agent magasinier

Code ROME
N1103

Effectifs : 12 stagiaires

L'agent magasinier contribue par l'exercice de son métier :

- à la préparation et au suivi de transports routiers de marchandises à l'échelle locale, régionale, nationale ou européenne,
- aux activités logistiques liées à la réception, à la manutention, à la préparation des commandes et des expéditions.

Dans ce cadre, il/elle est en relation avec des partenaires externes (donneurs d'ordres, fournisseurs, clients) et des partenaires internes (services logistiques, administratifs, commerciaux et comptables) avec lesquels il/elle communique à l'oral et à l'écrit, en français et en langues étrangères.

Il/elle est placé(e), selon le poste occupé, sous l'autorité du responsable d'exploitation ou d'agence, du responsable logistique, du responsable de l'entrepôt ou du magasin.Il/elle peut également assurer des fonctions de cariste et conduire les engins de manutention de catégories 1,3 et 5.

Formation

Le parcours de formation doit permettre à chaque stagiaire de répondre aux exigences et aux contraintes du secteur de la logistique. Il prévoit :

- des ateliers de communication professionnelle permettant d'acquérir des compétences en expression orale et écrite,
- des ateliers de techniques quantitatives, de gestion commerciale et de présentation,
- des ateliers de langue anglaise, inspirés des exigences liées à l'activité.
- des activités professionnelles abordées avec en support le logiciel EBP :
  - ➥ activité 1 : environnement magasin, conseil au client, vente de fournitures, livraison et réception des commandes, accueil livreur …
  - ➥ activité 2 : découverte technologique des chariots élévateurs, théorie de la conduite en sécurité, pratique des chariots de catégories 1 et 3.
  - ➥ activité 3 : environnement professionnel, le travail administratif et informatique sur logiciel EBP, le savoir-être et la communication professionnelle.

Chaque fin d'activité donne lieu à une évaluation en cours de formation (ECF).

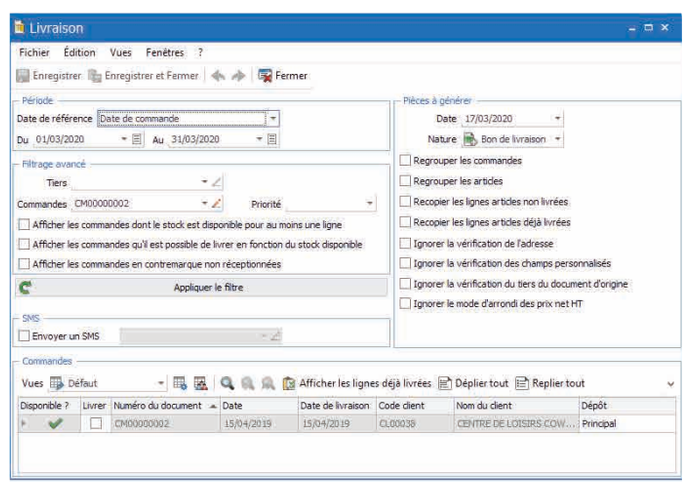

Code ROME
N1103

Agent magasinier (suite)

Validation

Formation validée par :

- Titre professionnel - niveau 3 - homologué par le ministère du travail et/ou certificat de compétences professionnelles (CCP) comportant 2 certificats :
  1. Effectuer la réception des marchandises, la mise en stock et le suivi de ce dernier.
  2. Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients.
- Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) « Opérateur(trice) logistique ».
- CACES Catégories 1.A, 3 et 5.

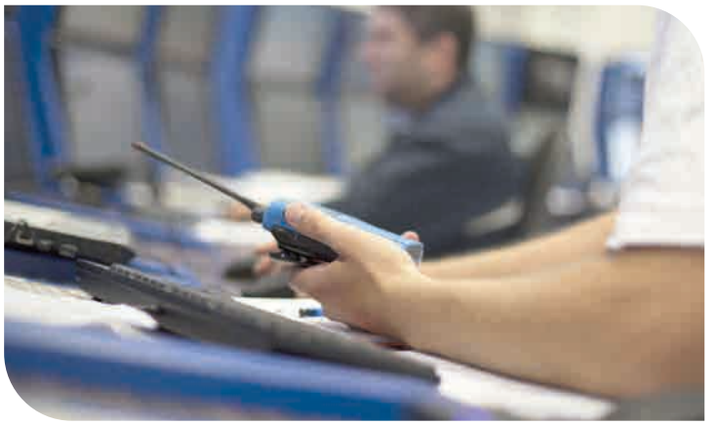

Public

La formation est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

+ Formation accessible aux publics déficients auditifs.

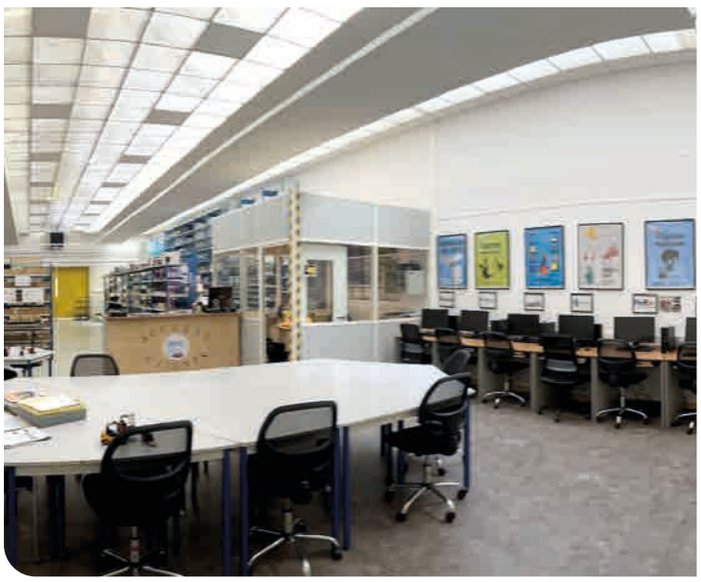

Durée de la formation

La durée de la formation est de 10 mois, dont 6 semaines de stage en entreprise.

La date d'entrée est septembre (entrée directe) ou février (préparatoire).

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Ouvrier(ère) de production horticole

Code ROME
A1414

L'ouvrier(ère) de production horticole participe au processus de culture des végétaux.

Il intègre des comportements et des savoir-faire techniques qui tiennent compte des réglementations environnementales et du développement durable et sensibilisation aux techniques permacoles. Il travaille au sein d'une équipe dirigée par un responsable de culture.

Formation accessible aux publics déficients auditifs et déficients visuels.

Formation

La formation « Ouvrier de production horticole (OPH)» :

- préparation au CAPA : certificat d'aptitude professionnelle agricole - métiers de l'agriculture - option productions florales et légumières, délivré par le ministère de l'agriculture.
- préparation au titre professionnel OPH comprend 3 activités types, comportant 13 compétences :
  - multiplier des végétaux en production horticole (semer, bouturer, greffer, marcotter, diviser),
  - mettre en place et assurer le suivi de culture de végétaux (travailler le sol, repiquer, empoter, rempoter, planter, placer et distancer, arroser et fertiliser, tailler, tuteurer et protéger les végétaux contre les maladies et parasites),
  - préparer, conditionner, réceptionner des végétaux et conseiller la clientèle (préparer et conditionner des végétaux en fonction d'un bon de commande, réaliser des compositions florales, aider et conseiller la clientèle sur site de production).

La formation « Agent de travaux de l'horticulture et du paysage » (ATHP) :

- travailler la communication,
- accepter et comprendre les consignes,
- adapter son travail avec l'équipe,
- respecter les règles de sécurité.

Effectifs : 12 stagiaires

Validation

Formation validée par :

- Titre professionnel Ouvrier(ère) de production horticole - niveau 3 - homologué par le ministère du Travail.
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) - métiers de l'agriculture - option productions florales et légumières.
- Attestation Agent de travaux de l'horticulture et du paysage - niveau 2.

Possibilité d'obtenir par validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre Ouvrier de production horticole.

Public

La formation est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

Durée de la formation

La durée de la formation Ouvrier de production horticole est de 10 mois, dont 7 à 8 semaines d'immersion en entreprise.

Les dates d'entrée sont septembre et février.

La durée de la formation Agent de travaux de l'horticulture et du paysage est de 8 à 12 mois.

Parcours individualisés, avec possibilité d'entrée en modulaire. Alternance de périodes d'application en entreprise et de formation en établissement.

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Code ROME
I1401

Installateur(trice) dépanneur(se) en informatique

Effectifs : 12 stagiaires

L'installateur(trice) dépanneur(se) en informatique effectue en atelier, sur site ou en environnement commercial, l'intégration, la mise en service, la connexion au réseau, la maintenance et le reconditionnement d'équipements fixes ou mobiles de type micro-ordinateur, station de travail, tablette, smartphone ou périphérique.

Les postes occupés sont fortement liés au contexte de travail :

- Dans un environnement d'utilisateurs professionnels (service informatique d'entreprise ou ESN), l'installateur(trice) dépanneur (e) en informatique est technicien(ne) de déploiement ou agent(e) de maintenance informatique intervenant sur site pour effectuer des interventions prédéfinies.
- En entreprise spécialisée dans le reconditionnement d'équipements informatiques, il (elle) est agent(e) de récupération. Il (elle) traite les différents équipements, dans le respect de l'environnement, conformément aux normes européennes sur les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE).
- Dans un espace commercial (magasin, enseigne nationale), auprès de particuliers, il (elle) est technicien(ne) de services après-vente (SAV) ou technicien(ne) d'atelier et est amené, en plus des activités d'installation et dépannage, à conseiller et informer les clients.
- Dans un environnement domestique, il assiste, dépanne et informe les clients en tant que technicien(ne) de proximité.

Cet emploi comporte des contraintes de délais et de durée d'intervention et requiert habileté manuelle et minutie.

Ce métier n'est pas uniquement réservé aux hommes.

La composante relationnelle joue un rôle important.

Formation

- Module préparatoire intégrée
  - ➥ Développer les capacités d'apprentissage.
  - ➥ Utiliser les outils bureautiques.
  - ➥ Connaître l'environnement de l'entreprise.
  - ➥ Acquérir des bases pour intervenir sur des équipements informatiques.
- Module 1 - mettre en service des équipements informatiques fixes ou mobiles
- Module 2 - dépanner ou reconditionner des équipements informatiques fixes ou mobiles
- Module de synthèse

Insertion - Projet - Certification (épreuve finale avec le jury)

Activités transversales : anglais lié à l'activité professionnelle, communication professionnelle, développement durable, accompagnement à l'emploi.

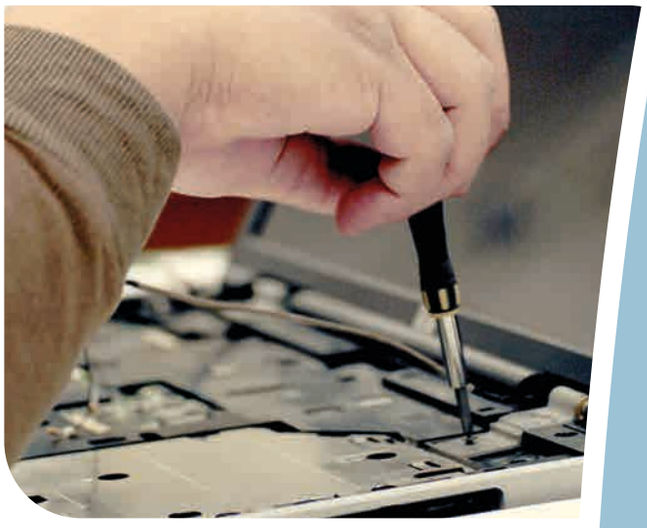

+ Formation accessible aux publics déficients auditifs.

Validation

Formation validée par :

- Titre professionnel Installateur(trice) dépanneur(se) en informatique - niveau 3 - , homologué par le ministère du Travail, homologation équivalente à un CAP, BEP et/ou Certificat de compétences professionnelles (CCP).

Possibilité d'obtenir par validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre Installateur dépanneur en Informatique

Public

La formation est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH, apte à la mobilité et souhaitant concrétiser ou construire un projet professionnel dans le secteur informatique.

Durée de la formation

La durée de la formation est de 17 mois, dont 5 mois de préparatoire intégrée et 2 mois en entreprise.

La date d'entrée est septembre.

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Auxiliaire en prothèse dentaire

Code ROME
J1410

Effectifs : 16 stagiaires

L'auxiliaire en prothèse dentaire est un spécialiste dont l'activité consiste à analyser les cas prothétiques, à concevoir, réparer, réaliser la fabrication et assurer la mise sur le marché des dispositifs médicaux sur mesure, prothèses et orthèses dentaires.

Métier à la fois artisanal et employant des technologies de pointe, son domaine d'intervention est celui de l'esthétique et du fonctionnel dans la fabrication du dispositif médical sur mesure qu'est la prothèse dentaire.

Le métier d'auxiliaire en prothèse dentaire nécessite dextérité, minutie, patience ainsi qu'un sens de l'observation et des capacités de reproduction.

Formation

Les savoirs de base appliqués au secteur professionnel : mathématiques / sciences, méthodologie et vocabulaire technique, outils numériques et bureautique, ...

Les matières d'enseignement technique : analyse, réalisation et mise en oeuvre.

Techniques enseignées

Activité adjointe :

Porte empreinte individuel (PEI)

Cire d'occlusion

Prothèse partielle adjointe (PPA) en résine

ou prothèse partielle à infrastructure métallique

Prothèse adjointe totale (PAT)

Activité conjointe :

Modelage

Couronne coulée et bridge tout métal

Armature céramique et céramique

Faux moignon

Activité CAO :

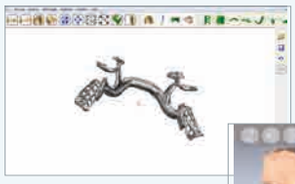

Numérisation,conception et fabrication assistées par ordinateur.

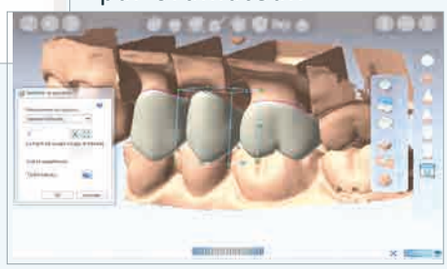

Validation

Formation validée par :

- Titre professionnel Auxiliaire en prothèse dentaire - niveau 3 - homologué par le ministère du Travail.

Possibilité d'obtenir par validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre Auxiliaire en prothèse dentaire.

Public

La formation est accessible à un public travailleur handicapé **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

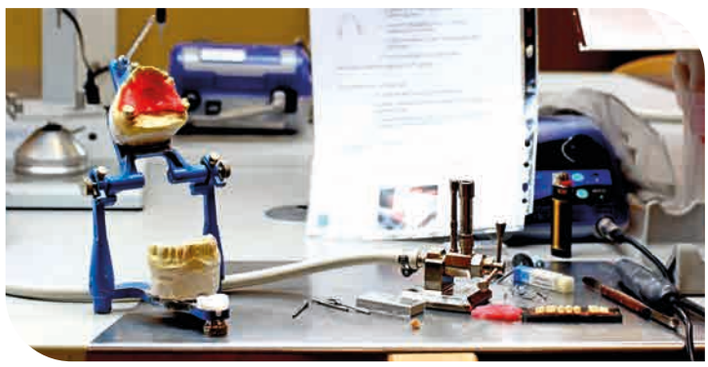

Durée de la formation

La durée de la formation est de 21 mois, avec :

- 8 à 10 semaines de périodes d'application en entreprise en 1ère année,
- 4 semaines de périodes d'application en entreprise en 2ème année.

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Chantal RULMONT - crulmont@apsah.asso.fr
05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Code ROME
J1404

Masseur-kinésithérapeute

Formation destinée à un public déficient visuel

ESRP-IFMK - DV

L'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour déficients visuels se situe à Limoges.

Établissement de formation universitaire et établissement médico-social, l'ESRP-IFMK œuvre pour l'insertion socioprofessionnelle des adultes déficients visuels, avec un taux d'emploi de 100 %.

L'établissement est agréé pour 65 places.

Le projet pédagogique bénéficie d'un conventionnement avec l'Université de Limoges.

Les étudiants ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle et perçoivent une rémunération.

Public

La formation est accessible à un public, travailleur handicapé, sur décision de la MDPH.

Mission et durée de la formation

L'ESRP-IFMK pour déficients visuels a pour mission de :

- **Former des professionnels compétents** dans le cadre d'un projet pédagogique personnalisé.
- **Réinsérer socio-professionnellement des personnes en situation de handicap visuel** par l'acquisition de moyens d'adaptation à la déficience visuelle et un accompagnement médico-psycho-social individualisé.

La formation est dispensée en partenariat avec l'Université et permet :

En année préparatoire pour les bacheliers non scientifiques et les non bacheliers:

- *La **préparation au DAEU** (diplôme d'accès aux études universitaires) - option scientifique, examen permettant d'intégrer la formation professionnelle (en 1 an).*
- *La **préparation au diplôme universitaire PRADETUS** (préparation à l'accès aux études universitaires scientifiques).*

En cursus professionnel :

- La **préparation au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute,** formation universitaire pour les bacheliers scientifiques (en 5 ans) :
  - Année spécifique (arrêté du 21 décembre 2012).
  - 4 années réparties en deux cycles universitaires (décret et arrêté du 2 septembre 2015).

Moyens spécifiques

Une équipe pluridisciplinaire médico-psycho-sociale : ophtalmologue, médecin de prévention, orthoptiste, infirmière, instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles, psychologue, ergothérapeute, formateur en informatique adapté braille, cellule de transcription/adaptation.

En partenariat avec l'équipe administrative, ils développent pour chacun des étudiants de l'établissement un projet de réadaptation de la capacité fonctionnelle visuelle pour permettre de suivre les études dans les meilleures conditions.

Les stagiaires évoluent au sein d'un bâtiment adapté à la déficience visuelle et bénéficient d'équipements spécifiques : tableau interactif, logiciels d'agrandissement de caractères et de lecture d'écran, plage et imprimante braille, télé agrandisseur, machine à lire, ...

Le centre de documentation de l'ESRP-IFMK, en partenariat avec l'Université, donne accès aux étudiants à un fonds documentaire très riche : nombreux ouvrages, thèses, revues professionnelles. Accès par un ENT (Espace Numérique de Travail), donnant la possibilité de téléchargement d'articles et de consultation en ligne de certains ouvrages.

L'établissement est implanté à proximité de nombreux lieux de stage (CHU, clinique...) et de la faculté de Médecine.

Validation

Formation validée par :

- **Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute** (études universitaires de niveau 6).

CONTACT : ifmk@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :
Mélanie BIDAUD - mbidaud@apsah.asso.fr
05 55 33 10 10

Service socio-éducatif *

** sur le site d'Aixe-sur-Vienne uniquement*

Équipe

Le service socio-éducatif, composé d'animateurs socio-éducatifs, est chargé de l'accompagnement quotidien des stagiaires de l'Établissement et service de réadaptation professionnelle (ESRP) et de l'Établissement et service de préorientation (ESPO).

Le service socio-éducatif contribue à offrir aux stagiaires accueillis des conditions favorables à la réussite de leur entreprise de réinsertion socioprofessionnelle.

Missions

Les missions du service socio-éducatif se déclinent en diverses fonctions :

- identification des besoins et des attentes des stagiaires,
- médiation et gestion de la vie quotidienne au sein de l'établissement et de l'internat en assurant un accompagnement hors temps de formation,
- identification des problèmes et des difficultés rencontrés et participation à la recherche de solutions,
- soutien dans le cadre de l'identification individuelle et collective et de l'intégration au groupe et à l'établissement,
- soutien dans le cadre de l'intégration à la formation professionnelle, de la situation sociale en tant qu'individu et travailleur handicapé,
- communication et transmission d'informations aux stagiaires et aux salariés,
- prévention et animation, pour le bien-être des stagiaires,
- participation à la gestion du Foyer coopératif, ouvert aux stagiaires et aux salariés de l'Association et qui offre des avantages à ses adhérents.
- organisation d'animations,
- gestion administrative des effectifs et de l'assiduité.

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Animations

Les animations proposées en concertation avec les stagiaires par le service socio-éducatif doivent contribuer au bien-être des stagiaires, les aider à trouver leur place et favoriser : la prise de parole, la prise d'initiative, l'intégration dans un groupe, la participation aux projets et sorties, la notion de respect, l'initiation à de multiples découvertes, l'accès au patrimoine culturel de la région, … L'objectif des animations est de favoriser la cohésion d'un groupe tout en respectant la personnalité de chacun, de permettre de mieux connaître les stagiaires et leur permettre de mieux se connaître.

Horaires

Du lundi au vendredi :	7h00 – 19h30
Le samedi :	12h00 – 19h00
Le dimanche :	14h00 – 21h00

Foyer Coopératif

Le foyer coopératif est une association de stagiaires, animée et gérée par eux, avec le concours du service socio-éducatif et du personnel de l'établissement.

Il propose :

- l'accès à des chaînes payantes,
- des tickets cinéma à tarif préférentiel,
- des entrées à tarif réduit (piscines d'Aixe-sur-Vienne, Limoges et Saint-Junien, et autres activités).

Il a pour but :

- de développer la vie collective, communautaire et coopérative de l'Établissement,
- de favoriser l'épanouissement des stagiaires,
- de contribuer à l'offre de loisirs dans l'établissement,
- de développer la vie socio-éducative de l'établissement par l'animation et l'organisation de manifestations culturelles,
- d'entretenir le dialogue et l'écoute afin de contribuer au développement d'un climat de compréhension mutuelle.

Service accompagnement*

** sur le site d'Aixe-sur-Vienne principalement*

Actions

La formation seule ne suffit pas à l'insertion socioprofessionnelle. L'établissement a mis en place un accompagnement vers l'emploi dont la mission est :

- l'aide aux stagiaires dans l'élaboration et la réalisation de leur projet professionnel pendant tout le parcours de formation.
- l'accueil des nouveaux stagiaires inscrits dans un parcours de reclassement professionnel lors d'un entretien d'entrée.
- l'accompagnement global sur les 3 axes du projet d'insertion du stagiaire :
  - Projet professionnel
  - Projet de formation
  - Projet de vie
- l'accompagnement dans la recherche et la réalisation de stages, analyse et exploitation de ces périodes dans le cadre du projet professionnel, avec deux principaux types de stages :
  - d'observation et de découverte du métier, préconisé pour les stagiaires en recherche d'orientation
  - d'application, visant à mettre en pratique les acquis prévus dans les référentiels de formation qualifiante.
- l'appropriation des méthodes de la dynamique de recherche d'emploi (plus particulièrement dans les parcours de formations qualifiantes), conseils et appuis techniques à l'embauche (élaboration et/ou mise à jour du curriculum vitae, mise en forme de lettres de motivation, simulation d'entretiens d'embauche). Méthodologies de prospection dans le cadre d'une future recherche d'emploi…

Équipe pluridisciplinaire

Ergothérapeute:

Le travail de l'ergothérapeute se situe au niveau des occupations quotidiennes ou habitudes de vie de la personne. Il (elle) propose des interventions axées sur le recouvrement d'une autonomie optimale afin que la personne puisse intégrer ou réintégrer ses rôles dans son milieu de vie. Il (elle) recommande l'aménagement de la tâche, pour que la personne poursuive ses habitudes de vie de la façon la plus autonome, productive et satisfaisante possible.

Assistant(e) social(e):

Il (elle) assure une mission d'information sur les droits (handicap, transport, logement, matériel..), les dispositifs d'aides financières. Il (elle) propose un accompagnement administratif pour l'accès aux droits (Pôle Emploi, AAH, ASP, CAF,..) et une aide à l'élaboration des dossiers. Il (elle) a également une mission d'écoute et de soutien ainsi qu'une mission d'insertion sociale afin d'aider les personnes dans la construction de leurs projets, en collaboration avec les équipes enseignantes. Il (elle) participe à la préparation, l'organisation et la mise en œuvre de la sortie du stagiaire dde l'ESRP.

Chargé(e) d'insertion :

Il (elle) assure une mission d'accompagnement dans la construction du projet professionnel. Il (elle) apporte une aide à l'inscription aux concours, à la construction de projets de formation complémentaire et/ou de réorientation. Il (elle) informe sur les dispositifs de réinsertion de droit commun, renseigne sur la création d'entreprise, intervient dans le suivi de candidature (emploi, formations complémentaires), et assure la mise en relation avec les entreprises.

Psychologue du travail :

Il (elle) assure un suivi individuel en coordination avec les équipes de formation, ainsi qu'une aide personnalisée dans le cadre d'un travail de dynamique individuelle (rencontre sur leur lieu de formation et/ou en entretien individuel).

Il (elle) propose également soutien et guidance pour:

- aider les personnes à trouver leur voie en facilitant l'expression de leur désir professionnel,
- identifier avec eux leurs ressources, leurs points d'appui et leurs écueils dans leur future réinsertion professionnelle en respectant l'unicité de la personne.

Médecin et psychiatre :

Ils (elles) assurent une mission d'expertise et d'accompagnement.

Après la formation …

Le stagiaire bénéficie d'un suivi par le service accompagnement pendant 12 mois à raison d'un contact par trimestre. Il peut être sollicité par d'anciens stagiaires et par les différentes structures de suivi dont il dépend.

Internat*

** sur le site d'Aixe-sur-Vienne uniquement*

Hébergement

L'établissement et service de réadaptation professionnelle dispose d'un internat réparti sur 2 étages desservis par ascenseur.

Les **chambres individuelles** sont intégralement meublées (lit de 120 cm avec protège matelas, couette et traversin, penderie, rangement, bureau et chaise). Les douches et les sanitaires sont communs. Chaque chambre dispose d'un **accès internet Wifi**.

Un **espace buanderie** collectif est en accès libre. Il dispose d'un lave-linge et d'un sèche-linge utilisables avec des jetons vendus par l'établissement. Il est également équipé de matériel d'étendage et de repassage du linge.

Un **espace tisanerie**, destiné aux internes, est en accès libre. Il est équipé de deux armoires réfrigérées à compartiments, d'un micro-ondes et d'une bouilloire, pour permettre aux stagiaires internes de profiter d'une pause thé/café et d'un moment convivial.

A prévoir :

- *linge de lit,*
- *linge de toilette,*
- *produits de toilette,*

et éventuellement :

- *sèche-cheveux, lampe de chevet, réveil, cintres, …*

L'internat est fermé pendant les périodes de congés dont les dates sont précisées dans le contrat de séjour.

Les **frais d'hébergement** en internat sont pris en charge par l'assurance maladie.

Un hébergement pour les familles peut être mis à disposition le week-end (tarif nuitée/repas communiqué par l'établissement sur demande).

Un veilleur de nuit assure une permanence de 21h00 à 7h00 du matin. Un concierge est présent en permanence sur le site.

Un grand parking, fermé durant la nuit, permet le stationnement des véhicules dans l'enceinte du bâtiment.

Un **livret d'accueil et un règlement de fonctionnement** définissant les modalités et règles de vie en internat sont mis à la disposition des internes dans les salles de cours et en version dématerialisée à leur arrivée.

Restauration

Les internes et demi-pensionnaires peuvent prendre leurs repas dans une vaste et lumineuse salle à manger. La **formule de restauration en self-service** permet un large choix de plats préparés dans les cuisines de l'établissement.

Des **tickets repas** sont vendus par l'établissement à un tarif réglementé par le SMIC horaire, soit au prix de 4,10 € (tarif en vigueur en août 2023). Une formule de carte à points pour les repas des soirs de semaine est également proposée aux internes (tarif et modalités communiqués par l'établissement).

Le service restauration est ouvert tous les jours, week-end inclus pour les internes.

Semaine	Week-end
Petit déjeuner	
7h15 / 7h55	9h15 / 10h00
Déjeuner	
12h00 / 13h00	12h00 / 12h30
Dîner	
19h00 / 19h30	19h00 / 19h30

Formations courtes destinées aux établissements et services d'aide par le travail et aux entreprises adaptés.

Il s'agit d'une prestation complète en matière de formation des travailleurs handicapés permettant la reconnaissance de leurs compétences. Cette prestation est assurée au sein de l'Établissement et service de réadaptation professionnelle de l'APSAH.

N'hésitez pas à demander un devis !

Un service complet et adapté en matière de professionnalisation des travailleurs handicapés.

Les compétences variées des formateurs de l'ESRP de l'APSAH ainsi que leur expérience auprès des adultes en situation de handicap leur permettent de s'adapter à la demande des ESAT et des EA et ainsi de proposer une offre à la carte au plus proche des besoins.

Pour plus d'informations, une brochure peut vous être remise ou téléchargées sur votre téléphone

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Pour toutes questions ou demandes d'information d'ordre pratique et organisationnel

Téléphone accueil : 05 55 70 23 84 - 06 85 07 88 82

Offre de formation de la réadaptation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine	Niveau de formation	ESRP Clairvivre	ESRP EPNAK	ESRP UGECAM La Tour de Gassies	ESRP LADAPT Virazeil	ESRP EPNAK	ESRP APSAH	ESRP-IFMK APSAH	ESRP UGECAM Béterette	ESRP CRIC
Département		24	33		47	87			64	
Services aux personnes et aux collectivités										
Formation de niveau 4 (Bac anciennement IV)										
Animation sociale (BP JEPS)	4 (ex IV)									
Opérateur en vidéoprtection et télésurveillance	4 (ex IV)									
Services administratifs et commerciaux										
Formation de niveau 5 (BTS, 1er cycle universitaire anciennement III) :										
Comptabilité Gestion (BTS)	5 (ex III)									
Gestionnaire de paie	5 (ex III)									
Formation de niveau 4 (Bac anciennement IV) :										
Comptable Assistant	4 (ex IV)									
Comptable assistant(e) sanitaire et social (e)	4 (ex IV)									
Gestion administration (BAC Pro) - AGORA	4 (ex IV)									
Secrétaire assistante	4 (ex IV)									
Secrétaire assistant(e) médico-social(e)	4 (ex IV)									
Secrétaire comptable	4 (ex IV)									
Formation de niveau 3 (CAP, BEP anciennement V)										
Employé (e) administratif (ve) et d'accueil	3 (ex V)									
Métiers de la relations aux clients et aux usagers (BEP)	3 (ex V)									
Métiers des services administratifs - MSA (BEP)	3 (ex V)									
Hôtellerie, Restauration et Tourisme										
Formation de niveau 3 (CAP, BEP anciennement V)										
Agent de restauration	3 (ex V)									
Cuisinier	3 (ex V)									
Arts Graphiques										
Formation de niveau 4 (Bac anciennement IV) :										
Technicien concepteur en communication visuelle (BAC Pro)	4 (ex IV)									
Distribution et vente										
Formation de niveau 5 (Bac+2; BTS anciennement III)										
Opticien lunetier (BTS)	5 (ex III)									
Formation de niveau 4 (Bac anciennement IV) :										
Optique lunetterie (BAC Pro)	4 (ex IV)									
Technicien en montage et vente d'optique lunetterie	4 (ex IV)									
Vendeur conseil en magasin	4 (ex IV)									
Formation de niveau 3 (CAP, BEP anciennement V)										
Employé(é) commercial en magasin	3 (ex V)									

Professions de la Santé et du Médico-social										
Formation de niveau 5 (Bac+2; BTS anciennement III)										
Masseur kinésithérapeute (déficients visuels)	5 (ex III)									
Formation de niveau 4 (Bac anciennement IV) :										
Brevet Prof. De la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport animation sociale	4 (ex IV)									
Assistant Médico Technique en audioprothèse	4 (ex IV)									
Formation de niveau 3 (CAP, BEP anciennement V)										
Opérateur en prothèse dentaire - Auxilaire en prothèse dentaire	3 (ex V)									
Agent technique prothésiste et orthésiste	3 (ex V)									
Formation de niveau 2 (Infra CAP- anciennement Vbis)										
Assistant Audioprothésiste	2 (ex Vbis)									
Autre formation										
Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur										
Informatique et Télécommunications										
Formation de niveau 4 (Bac anciennement IV) :										
Technicien(ne) d'assistance en informatique	4 (ex IV)									
Formation de niveau 3 (CAP, BEP anciennement V)										
Installateur (trice) dépanneur (neuse) Informatique	3 (ex V)									
Horticulture et Paysage										
Formation de niveau 3 (CAP, BEP anciennement V)										
Ouvrier de production horticole	3 (ex V)									
Ouvrier du paysage	3 (ex V)									
Travaux paysagers d'entretien et d'aménagement des abords des bâtiments	3 (ex V)									
Formation de niveau 2 (Infra CAP- anciennement Vbis)										
Agent de production florale	2 (ex Vbis)									
Agent des travaux en floriculture	2 (ex Vbis)									
Agent des travaux de l'horticulture et du paysage	2 (ex Vbis)									
Maintenance des infrastructures paysagères	2 (ex Vbis)									
Bâtiment, travaux publics et Electricité										
Formation de niveau 4 (Bac anciennement IV) :										
Technicien d'études du bâtiment Option B : Assistant en Architecture	4 (ex IV)									
Technicien d'études du bâtiment option A: Etudes et Economies (BAC Pro)	4 (ex IV)									
Technicien métreur du Bâtiment	4 (ex IV)									
Technicien de maintenance et de travaux en système de sécurité incendie	4 (ex IV)									
Formation de niveau 3 (CAP, BEP anciennement V)										
Agent de maintenance des bâtiments	3 (ex V)									
Dessinateur du bâtiment (BEP + Attestation)	3 (ex V)									
Electricien d'installation et de Maintenance des Systèmes Automatisés	3 (ex V)									
Formation de niveau 3 (CAP, BEP anciennement V)										
Agent magasinier	3 (ex V)									
Logistique transport (BEP)	3 (ex V)									
Formation de niveau 2 (InfraCAP, anciennement V bis)										
Ouvrier des collectivités des travaux de maintenance du bâtiment										
Electronique et Automatisme										
Formation de niveau 4 (Bac anciennement IV) :										
Technicien de maintenance bureautique et réseautique (Bac Pro)	4 (ex IV)									
Formation de niveau 3 (CAP, BEP anciennement V)										
Agent de montage et de câblage en électronique	3 (ex V)									
Formation de niveau 3 (CAP, BEP anciennement V)										
Cordonnier multiservices	3 (ex V)									
Sellier garnisseur	3 (ex V)									
Sellier harnacheur	3 (ex V)									
Autres										
Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (option B scientifique)	4 (ex IV)									
Formations préparatoires (tous secteurs confondus)										
Préparatoire										
Préparatoire déficients sensoriels										

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

Les ESRP et l'ESPO de l'APSAH c'est ...

130 stagiaires

65 étudiants

8 titres professionnels

1 diplôme du ministère de l'Agriculture

2 diplômes de l'éducation nationale

1 diplôme universitaire

Des professionnels de la formation.

Des professionnels de l'accompagnement médico-social *: assistant social, chargé d'insertion professionnelle, accompagnateur socio-professionnel, ergothérapeute, médecin, psychiatre, psychologue...*

Des professionnels de la compensation du handicap sensoriel *: instructeur en activités de la vie journalière, référent surdité, instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles, instructeur en informatique adaptée et en braille, interprète en langue des signes française, ophtalmologiste, orthoptiste...*

Pour venir nous rencontrer ...

ESPO et ESRP de l'APSAH
17 route de Rignac
87700 AIXE-SUR-VIENNE

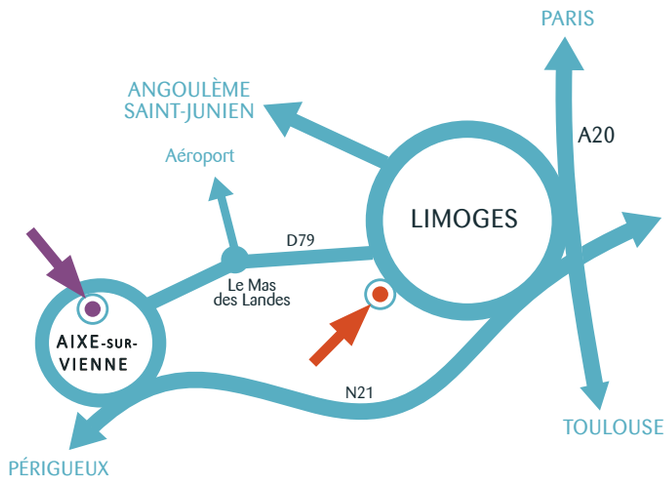

ESRP-IFMK de l'APSAH
6 allée de la Cornue
87000 LIMOGES

Établissement et Service de Préorientation de l'APSAH
Tél : 05 55 70 23 84 - Courriel : espo@apsah.asso.fr

Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle de l'APSAH
Tél : 05 55 70 23 84 - Courriel : esrp@apsah.asso.fr

Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle
Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'APSAH
Tél : 05 55 33 10 10 - Courriel : ifmk@apsah.asso.fr

https://www.apsah.asso.fr/

Rédaction : équipe de direction et pédagogique
Conception : secrétariat communication, qualité et association

IPNS